

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **10 janvier 2011**

Délibération n° 2011-1979

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Collonges au Mont d'Or

objet : Chemin des Ecoliers - Aménagement d'une voie nouvelle - Modification des dates de la concertation préalable

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Gléréan

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : jeudi 30 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 janvier 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Appell (pouvoir à Mme Pédrini), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Cochet (pouvoir à M. Petit), Ferraro (pouvoir à M. Serres), Fournel (pouvoir à M. Touleron), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à Mme David M.), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

Séance publique du 10 janvier 2011**Délibération n° 2011-1979**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Collonges au Mont d'Or

objet : **Chemin des Ecoliers - Aménagement d'une voie nouvelle - Modification des dates de la concertation préalable**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 décembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet de modifier la procédure de concertation ouverte au titre des articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme pour le projet d'aménagement d'une voie nouvelle afin de prolonger le chemin des Ecoliers entre le chemin d'Ecully et la rue Peytel sur la commune de Collonges au Mont d'Or.

Cette opération a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007 et approuvée par délibération n° 2005-3125 du conseil de Communauté du 19 décembre 2005. Puis l'opération a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme pour la phase études, approuvée par le conseil de Communauté du 2 mai 2007.

Le conseil de Communauté a approuvé, par délibération n° 2010-1764 du 25 octobre 2010, les objectifs poursuivis par l'opération et les modalités d'ouverture de la concertation préalable.

Pour des raisons d'organisation matérielle, la période d'organisation de la concertation est modifiée. Elle se déroulera du lundi 17 janvier au jeudi 17 février 2011 au lieu du lundi 15 novembre au mercredi 15 décembre 2010 comme indiqué dans la délibération n° 2010-1764 précitée.

La présente délibération sera affichée à l'Hôtel de ville de Collonges au Mont d'Or et à l'Hôtel de la Communauté urbaine de Lyon.

Les autres modalités de la concertation sont inchangées.

Un avis administratif annonçant le début de la concertation sera affiché aux emplacements réservés aux publications officielles à la Communauté urbaine de Lyon et en mairie de Collonges au Mont d'Or.

Un avis sera, par ailleurs, publié dans au moins deux journaux locaux afin d'informer la population de ce projet et de la tenue de cette concertation en précisant les dates de début et de clôture.

A l'issue de la concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci, par délibération du conseil de Communauté ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Donne son accord sur les modifications des dates de la concertation préalable pour le projet d'aménagement d'une voie nouvelle afin de prolonger le chemin des Ecoliers entre le chemin d'Ecully et la rue Peytel sur la commune de Collonges au Mont d'Or dont le bilan sera également soumis à délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 janvier 2011.